



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
**Assujettissement à la
TVA de l'activité de
vente de bois de la
forêt du Grand Orient**

**DATE DE LA
CONVOCAION**
8 décembre 2023
DATE D’AFFICHAGE
8 décembre 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 35
Votants : 35
+ 18 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des sociétés de Vendeuvre sur Barse sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Philippe BORDE avec le pouvoir de Mme Annie DUCHÊNE
M. Alain CEDELLE avec le pouvoir de M. Ghislain WYSOCINSKI
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Maxence MEUNIER et de Mme Gaëlle DUPRÉ
M. Jordan GUITTON avec le pouvoir de M. Pascal ERRE

Conseillers départementaux

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT avec le pouvoir de M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALLIER
Mme Marielle CHEVALLIER
M. Philippe DALLEMAGNE
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Olivier JACQUINET et de M. Philippe PICHÉRY
Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de M. Jean-Michel HUPFER

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORÉ avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN
M. Pascal HENRI

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Gaël GROSMARE, Maire, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Dosches – M. Benoît VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – Mme Jean-Christophe LEFÈVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Jean-Michel MIGNOT
La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire
Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante
Mathaux – M. Raymond LUCK, titulaire
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire avec le pouvoir de Mme Marie-Claude BEZINS
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire

Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Christophe DUXIN
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire avec le pouvoir de M. Michaël GUERARD
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de Mme Sophie BOUDOT
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire avec le pouvoir de Gérard BERGERAT
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire

La séance a été ouverte par M. le Président, Jésus CERVANTES.

Secrétaire de séance : M. Jordan GUITTON.



Assujettissement à la TVA de l'activité de vente de bois de la forêt du Grand Orient

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Impôts dans ses articles 256 A et 298 bis II 5° ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code forestier ;

Vu la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire du littoral site de la forêt du Grand Orient N° 10-488 sur la commune de Piney N° SICLAD : 16780 ;

Dans cadre de la gestion de la forêt du Grand Orient, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient exploite et vend du bois.

Le Comité syndical est appelé à statuer sur un assujettissement de l'activité de la vente du bois du forêt du Grand Orient à la TVA.

Les bois exploités se trouvent uniquement sur la Commune de Piney, parcelles cadastrales sections : N°3, 4, 5, 68, 69, 70, 82,105,106,107,108,122,139,140, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 175, 176, 177, 178, 179.

Une fois la délibération d'assujettissement votée, la déclaration à la TVA signée par Monsieur le Président et accompagnée de la délibération certifiée exécutoire seront adressées au SIE par la voie postale.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- approuver l'assujettissement à la TVA pour la vente de bois de la forêt du Grand Orient à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- approuver le choix du régime agricole simplifié avec une déclaration trimestrielle ;
- autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires liées à l'assujettissement de la TVA auprès du service des impôts des entreprises (SIE) ;
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

**Pour extrait conforme :
Le Président**

Jésus CERVANTES
2023.12.21 14:43:18 +0100
Ref:20231221_143456_1-1-O
Signature numérique
le Président